# 5207 - Elle veut voyager pour le pèlerinage sans accompaganteur légal dans le cadre d'un convoi de pèlerins

**question**

Seule fille dans ma famille,je me suis mariée et ai deux filles et je vis avec mon mari en Amérique tandis que mes proches vivent au Moyen-Orient. Mon seul Mahram est mon mari qui ne peut pas voyager en dehors des USA pour des raisons que je ne peux pas mentionner dans ce message...Je veux accomplir le hadj puisque j'en suis capable. M'est- il permis de participer à un convoi de pèlerins? Si la réponse est négative, comment pourrai-je accomplir ce pilier de l'Islam sans Mahram?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Le pèlerinage n'incombe à la femme que quand elle en a la capacité, et la disponibilité d'un mahram pour l'accompagner fait partie de sa capacité à elle. Si elle n'en dispose pas, elle est censée légalement incapable, la loi lui ayant interdit de voyager sans Mahram. Sur cette base, le pèlerinage ne vous incombera que quand vous aurez trouvé un accompagnateur légal. Restez patiente jusqu'à ce qu'Allah mette à votre disposition un compagnon avec qui vous pourrez faire le pèlerinage. Pour le moment, vous êtes excusée et vous n'avez commis aucun péché. Quant à voyager sans une compagnie légale, il ne vous est pas permis de le faire , compte tenu de ce qui a été rapporté par Ibn Abbas selon qui le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: La femme ne doit voyager qu'avec un mahram et ne doit entre chez elle sans la présence d'un mahram. Un homme lui dit alors: Je veux rejoindre telle ou telle armée alors que ma femme souhaite effectuer le pèlerinage? « Allez avec elle, lui dit le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) (rapporté par Boukhari,1729) Pourtant, à l'époque, les pèlerins voyageaient en convoi et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) n'a pas autorisé la femme à y participer sans mahram. Allah le Très Haut le sait mieux.